



Extinction du Rhinocéros Noir d'Afrique de l'Ouest

Le Bureau Régional du *Species Survival Network* (SSN) en Afrique vous invite à découvrir ce dernier numéro de *CITES Afrique* pour l'année 2011. Ce numéro examine le défi difficile que le commerce illicite des espèces sauvages représente pour les Parties à la CITES. Il donne également des informations très préoccupantes sur l'extinction du rhinocéros noir d'Afrique de l'ouest (*Diceros bicornis longipes*) et la quasi-extinction du rhinocéros blanc du nord (*Ceratotherium simum cot-*



Rhinocéros noir d'Afrique de l'ouest (*Diceros bicornis longipes*), Annexe I de la CITES © Lilo magazines

ton), deux espèces victimes de commerce illicite croissant des cornes de rhinocéros. Ce numéro fournit également des informations sur le lancement officiel du Fonds pour l'Éléphant

d'Afrique et sur les conclusions de la 17^{ème} réunion des Directeurs Généraux des Douanes des pays francophones qui s'est déroulée à Libreville (Gabon) en octobre 2011.

Merci encore de votre travail sur la conservation des espèces sauvages.

Meilleurs sentiments,

Will Travers, Shelley Waterland et Alice Stroud, Bureau Régional du SSN en Afrique

Dernières Notifications et Informations CITES

- ◆ Le Secrétariat a informé les Parties de la date, du lieu et des procédures d'inscription de la 26^{ème} session du Comité pour les Animaux (AC) et de la 20^{ème} session du Comité pour les Plantes (PC). Les participants doivent s'inscrire avant le 14 février 2012 pour participer au AC, et avant le 21 février pour participer au PC. Les documents à débattre lors de chaque session doivent être soumis au Secrétariat avant le 15 janvier pour le AC et avant le 22 janvier pour le PC. (Notifications CITES 2011/053 et 2011/054)
- ◆ Le Secrétariat a distribué une liste des Parties utilisant actuellement les timbres de sécurité et a demandé aux Parties d'informer le Secrétariat de toute modification à apporter à cette liste. (Notification CITES 2011/052)
- ◆ Le Secrétariat a informé les Parties que, compte tenu du manque actuel de données scientifiques suffisantes, le AC encourage les organes de gestion et les autorités scientifiques à fixer des quotas annuels de prise et d'exportation prudents pour les espèces de

serpents inscrites aux Annexes CITES présentes dans le commerce et à les communiquer au Secrétariat CITES. (Notification CITES 2011/051)

◆ Le Secrétariat a informé les Parties que la Lettonie a formulé des réserves concernant l'inscription de trois espèces de renard présentes en Afrique du Nord, et de quatre espèces de belettes aux Annexes de la CITES. (Notification CITES 2011/050)

◆ Le Secrétariat a annoncé les thèmes sur lesquels les Parties devraient soumettre un rapport lors de la 20^{ème} session du Comité pour les Plantes et de la 26^{ème} session du Comité pour les Animaux ; les sujets portent sur les requins, les esturgeons, les orchidées, certaines espèces de bois tropicaux, les avis de commerce non-préjudiciable, les espèces *Aloe* et *Euphorbia* et l'application de la définition de "reproduction artificielle" aux spécimens cultivés en pépinières. Les rapports des Parties doivent être soumis au Secrétariat le 6 janvier 2012 au plus tard. (Notification CITES 2010/049)

◆ Le Secrétariat a annoncé la publication de la version de 2011 de la *Liste des espèces CITES*. (Notification CITES 2011/047)

◆ Le Secrétariat a informé les Parties qu'il n'y a actuellement en Guinée aucun élevage en captivité de spécimens d'espèces inscrites aux annexes CITES et que, par conséquent, toutes les exportations de spécimens déclarés comme ayant été élevés en captivité et provenant de Guinée étaient illicites. Toute Partie qui, depuis 2009, a autorisé l'importation de Guinée de spécimens d'espèces inscrites aux annexes CITES déclarés élevés en captivité, ou qui suspecte l'intervention de commerce illicite à partir de la Guinée, est priée de contacter le Secrétariat dans les plus brefs délais. (Notification CITES 2011/040)

◆ Le Secrétariat a distribué une liste d'espèces sélectionnées pour examen périodique qui nécessitent encore un examen. (Notification CITES 2011/038)

Dans ce numéro:

Stopper le Commerce International Illicite des Espèces Sauvages : un Défi pour les Gouvernements	2
Rhinocéros Noir d'Afrique de l'Ouest Déclaré Éteint	3
Opportunités de Financement pour la Conservation des Éléphants	3
Appel à la Mise en Œuvre d'Opérations Régionales pour Lutter contre le Trafic des Espèces Sauvages	
Renforcement des capacités	3
Membre du SSN et espèces CITES présentés	4

Dates CITES Importantes

- **6 janvier 2012:** Date à laquelle le Secrétariat propose que les Parties soumettent des informations (avant la date buttoir normale) sur plusieurs sujets à débattre lors de la 20^{ème} session du Comité pour les Plantes et de la 26^{ème} session du Comité pour les Animaux (Notification CITES 2011/049)
- **5 janvier 2012:** Date buttoir pour soumission au Secrétariat de documents pour considération lors de la 26^{ème} session du Comité pour les Animaux
- **22 janvier 2012:** Date buttoir pour soumission au Secrétariat de documents pour considération lors de la 20^{ème} session du Comité pour les Plantes

Stopper le Commerce International Illicite des Espèces Sauvages : un Défi pour les Gouvernements

La valeur du commerce licite des espèces sauvages a plus que doublé au cours des deux dernières décennies. D'après TRAFFIC, la valeur du commerce international licite des espèces sauvages, estimée à 160 milliards de dollars US au début des années 1990, a atteint 342 milliards de dollars US en 2005. La croissance du commerce international licite des espèces sauvages a été accompagnée par des niveaux très élevés de commerce illicite des espèces sauvages ce qui représente un défi croissant pour les autorités chargées des espèces sauvages. Du fait de la nature même du commerce illicite des espèces sauvages, il est presque impossible d'obtenir des chiffres fiables sur sa valeur mais certains estiment qu'elle se situe entre 10 et 20 milliards de dollars US par an. Cela viendrait classer le commerce illicite des espèces sauvages parmi les économies illicites les plus lucratives au monde derrière le trafic de drogue et possiblement le trafic des armes et la traite des êtres humains.

Le commerce illicite, tout comme le commerce international licite, repose sur la demande du marché dans les pays consommateurs (la Chine, les États-Unis, l'Union Européenne et le Japon) et est approvisionné par les pays producteurs situés

principalement en Asie du Sud-est et en Afrique. D'après les informations rapportées, les routes utilisées pour ce commerce illicite sont similaires à celles utilisées pour le trafic de drogue. Les techniques du trafic des es-

pèces sauvages sont devenues plus sophistiquées au cours du temps comme l'indique par exemple l'utilisation croissante de l'Internet qui offre l'anonymat au vendeur et permet des ventes rapides impossibles à suivre.

Commerce Illégal des Espèces Sauvages Sélectionné et Valeurs Estimées dans la Vente au Détail

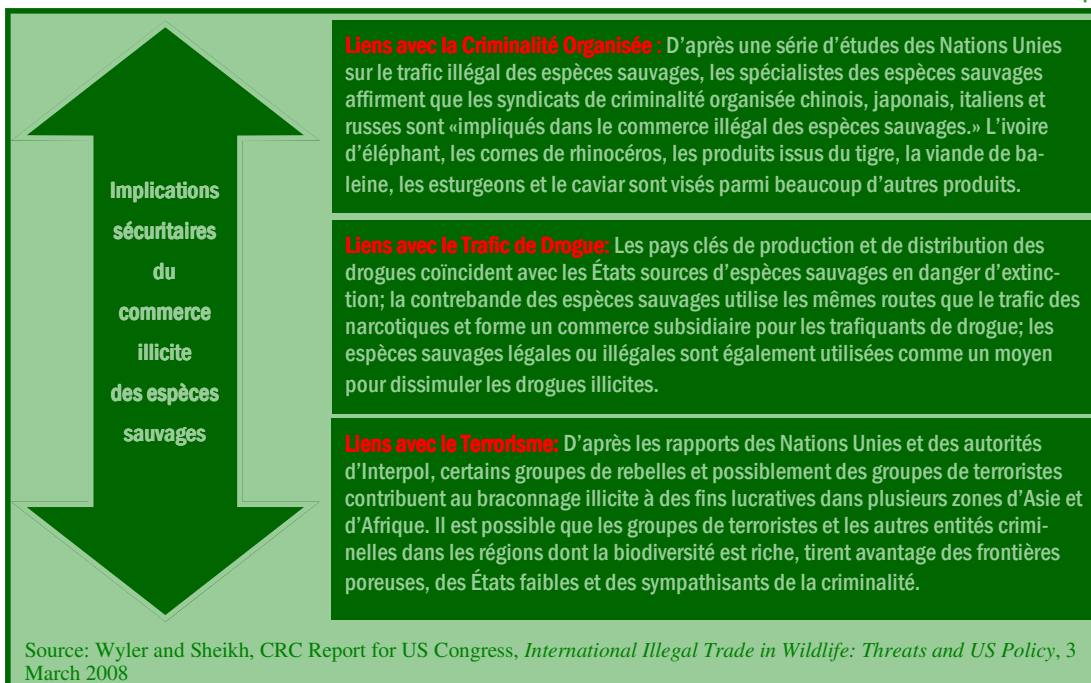
Espèce Sauvage Commercialisée Illégalement	Valeur Estimée dans le Commerce
Éléphants	121 USD – 900 USD par kilogramme d'ivoire
Rhinocéros	945 USD – 50 000 USD par kilogramme de corne de rhinocéros
Antilopes Tibétaines	1200 USD – 20 000 USD par châle en laine de shatoosh
Grands Félines	1300 USD – 20 000 USD par peau de tigre, de léopard des neiges ou de jaguar ; 3300 USD – 7000 USD par ensemble d'os de tigres
Ours	250 USD – 8500 USD par vésicule biliaire
Esturgeons	4450 USD – 6000 USD par kilogramme de caviar
Reptiles et Insectes (souvent vivants)	30,000 USD par Python d'Oenpelli; 30 000 USD par Dragon des Komodos ; 5000 – 30 000 USD par tortue à éperon ; 15 000 USD par alligator de Chine ; 20 000 USD par lézard moniteur ; 20 000 USD par scinque pomme de pin ; 8500 USD par paire de papillons à ailes d'oiseaux
Oiseaux Exotiques (souvent vivants)	10 000 USD par œuf de cacatoès noir (25 000 – 80 000 USD par pair d'oiseaux reproducteurs matures) ; 5000 USD - 12 000 USD par ara hyacinthe ; 60 000 USD – 90 000 USD par ara de Lear ; 20 000 USD par faucon sacré
Grands Singes (souvent vivants)	50 000 USD par orang-outan

Source: Wyler and Sheikh, CRC Report for US Congress, *International Illegal Trade in Wildlife: Threats and US Policy*, 3 March 2008

Le commerce international illicite est l'un des facteurs principaux causant l'extinction des espèces. Les volumes élevés des saisies récentes suscitent des inquiétudes par rapport à l'ampleur croissante du commerce illicite de certaines espèces. Des saisies massives d'ivoire d'éléphant ont été réalisées en 2011 en Afrique et en Asie dont 695 défenses d'éléphant saisies par les douanes malaisiennes le 5 septembre 2011, 794 morceaux d'ivoire saisis par les douaniers de Hong Kong le 29 août 2011, et 1041 défenses saisies par la police sur l'île de Zanzibar au large de la côte de Tanzanie le 26 août 2011. De même, la confiscation par les autorités gabonaises de 13 têtes et de 32 mains de grands singes en janvier 2011 était la saisie la plus importante de parties de grands singes en danger d'extinction depuis les dix dernières années. L'intensification rapide du commerce illicite et sa sophistication croissante représentent un défi très difficile pour les autorités chargées des espèces sauvages et les spécialistes de la lutte contre la fraude.

Contactez s'il vous plaît le SSN pour des informations supplémentaires sur

le commerce illicite des espèces sauvages et sur les ressources disponibles aux autorités d'Afrique chargées de ces espèces pour mettre fin à ce commerce.



Rhinocéros Noir d'Afrique de l'Ouest Déclaré Éteint

Toutes les sous-espèces de rhinocéros d'Afrique ont été lourdement affectées par le braconnage et par le commerce illicite des cornes, et la demande de cornes de rhinocéros augmente. Cette pression croissante a eu des impacts dévastateurs sur les sous-espèces les plus menacées du rhinocéros d'Afrique. L'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN) dans sa dernière évaluation de la Liste Rouge publiée en novembre 2011, a déclaré le rhinocéros noir d'Afrique de l'ouest (*Diceros bicornis longipes*) comme éteint et le rhinocéros blanc du nord (*Ceratotherium simum cottoni*) comme

étant au bord de l'extinction.



Rhinocéros noir (*Diceros bicornis longipes*) inscrit à l'Annexe I de la CITES © green economy

L'annonce de l'extinction du rhinocéros noir d'Afrique de l'ouest est intervenue quelques jours avant la saisie record à Hong Kong de 33 cornes de rhinocéros illicites dissimulées dans un convoi provenant d'Afrique du Sud.

Les membres du Réseau pour la Survie des Espèces contribuent activement à la conservation des rhinocéros à travers le monde par le biais de Groupe de Travail du SSN sur les Rhinocéros.

Opportunités de Financement pour la Conservation des Éléphants

Lors de la 14^{ième} session de la Conférence des Parties (CoP) à la CITES en 2007, les Parties ont approuvé le développement d'un Plan d'Action pour l'Éléphant d'Afrique et la création d'un Fonds pour l'Éléphant d'Afrique pour financer sa mise en application. Les États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique ont finalisé le Plan d'Action pour l'Éléphant d'Afrique lors de la CoP15 et l'ont présenté aux parties prenantes de la CITES comme un document de consensus présentant les priorités des États de l'aire de répartition pour la conservation des éléphants. Les trois premiers objectifs prioritaires du Plan

d'Action pour l'Éléphant d'Afrique sont : « réduire l'abattage illicite des éléphants et le commerce illicite des produits de l'éléphant, « maintenir les habitats des éléphants et restaurer leur connectivité » et « réduire les conflits homme-éléphant. » Un fonds fiduciaire multi-donateurs a été lancé officiellement en août 2011 lors de la dernière session du Comité Permanent et un Comité Directeur a été formé pour revoir les propositions de financement soumises par les États de l'aire de répartition. Ce Comité Directeur doit se réunir pour la première fois du 12 au 14 décembre 2011 et trois États donateurs (les

Pays-Bas, l'Allemagne et la France) ont déjà contribué au nouveau fonds. Le SSN se réjouit de cette initiative qui est susceptible de beaucoup bénéficier à la conservation des éléphants dans la région, et en appelle aux autres donateurs potentiels pour leur demander d'apporter leur soutien financier au Fonds pour l'Éléphant d'Afrique.



Les Directeurs Généraux des Douanes Francophones en Appelent à la Mise en Œuvre d'Opérations Régionales pour Lutter contre le Trafic des Espèces

Les représentants de 22 pays et organisations internationales, sous régionales et non-gouvernementales se sont réunis à Libreville (Gabon) en octobre 2011 pour la 17^{ième} réunion des directeurs généraux des douanes des pays francophones. L'un des thèmes débattus lors de la réunion, « Douanes et Développement Durable », était dévoué au rôle des douanes dans la mise en application de plusieurs traités internationaux dont la CITES. M. Kunio Mikuriya, le Secrétaire Général de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), a présidé les débats sur ce thème et a réaffirmé l'engagement de l'OMD à soutenir ses pays membres dans la lutte contre le commerce

illicite des espèces sauvages. Les participants à la réunion ont reconnu que les douanes doivent jouer un rôle majeur dans la mise en application des accords internationaux tels que la CITES et ont reconnu la nécessité d'une simplification des dispositions en vigueur, d'un renforcement des formations, d'une meilleure coordination entre les administrations nationales et les organisations internationales, et d'une sensibilisation des acteurs du commerce international des espèces sauvages. Le Secrétaire Général de l'OMD, avec le soutien des participants à la réunion, a recommandé aux pays de mettre en œuvre des opérations régionales pour lutter contre le

trafic des espèces.

Une présentation sur la CITES donnée par le SSN lors de la réunion a mené à des débats animés sur le commerce illicite des espèces sauvages et sur le rôle des douanes dans la mise en application de la Convention. Le SSN félicite vivement les participants à la réunion pour les résultats de leurs débats fructueux.



Section sur le Renforcement des Capacités

Publications Utiles:

◆ Wyler et Sheikh, Rapport du CRC pour le Congrès des Etats-Unis, *Commerce International Illicite des Espèces Sauvages: Menaces et Politique des Etats-Unis, 3 mars 2008. Disponible au* <http://fpc.state.gov/documents/organization/102621.pdf>

◆ Fiche d'informations sur les rhinocéros produit par *Saving Rhinos* <<http://www.savingrhinos.org/RhinoSpecies/Rhino-Facts-Poster.pdf>>

Sites Internet Utiles:

◆ <<http://www.rhinos-irf.org/afrrsg/>>

Groupe de Spécialistes du Rhinocéros d'Afrique

◆ <<http://www.wcoomd.org/fr/>> Organisation Mondiale des Douanes

◆ <<http://www.greencustoms.org/>> Initiative Douanes Vertes



Bureau Régional du Species Survival Network en Afrique

Travaillant au sein de la CITES pour faciliter la participation des pays d'Afrique

Afrique Anglophone:



Will Travers,
Président



Shelley Waterland,
Coordinatrice

Afrique Francophone:



Alice Stroud,
Coordinatrice

Species Survival Network
c/o Born Free Foundation
3 Grove House; Foundry Lane
Horsham, West Sussex, RH13 5PL,
UK
Tel: +44-403-240170
Fax: +441-403-327-838
E-mail: willtravers@ssn.org;
Shelley@bornfree.org.uk

Species Survival Network
964 NW Ironwood Ave
Corvallis, OR 97330
USA
Tel/Fax: 1 541 758 2049
Email: alicestroud@ssn.org

www.ssn.org

Appel à la représentation locale

Le Bureau Régional du SSN en Afrique entreprend un effort de renforcement des capacités qui comprend les organisations non-gouvernementales et la Presse. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'assistance sur les questions qui touchent à la CITES, si vous souhaitez soumettre des idées d'articles pour la Lettre d'information *CITES Afrique* ou si vous souhaitez devenir membre du SSN.

Membre du SSN de ce Numéro : Greenpeace

Description de l'Organisation :

Directeur exécutif : Kumi Naidoo

Date de Création : 1971

Mission : Prendre des mesures directes non-violentes pour élever le niveau et la qualité des débats publics et mettre fin aux problèmes environnementaux

Emplacement des bureaux : Basé dans 40 pays à travers l'Europe, les Amériques, l'Asie, l'Afrique et le Pacifique

Site Internet : <http://www.greenpeace.org/france/fr/>

Projet d'intérêt Régional : Conservation des forêts congolaises par l'éducation des jeunes en République Démocratique du Congo

Le teck d'Afrique (*Pericopsis elata*), un bois tropical très précieux inscrit à l'Annexe II de la CITES, est exploité en RDC. Près de 40 millions de personnes dans le pays dépendent de la forêt tropicale pour leurs besoins de subsistance dont les médicaments, la nourriture ou le logement. Le Bureau de Greenpeace en Afrique a lancé une initiative pour sensibiliser et mobiliser la jeunesse congolaise pour préserver leurs forêts très précieuses. Des militants et des volontaires de Greenpeace ont visité des écoles pour faire de la sensibilisation à Oshwe dans la province de Bandudu, et à Kinshasa, la capitale du pays. La campagne a été lancée par un concours de poésie intitulée « L'avenir des forêts en poésie » encourageant les écoliers et les étudiants de la RDC à écrire des poèmes sur les forêts qui les entourent. 2600 poèmes ont été écrits lançant des messages fermes aux gouvernements, aux décideurs politiques et aux donateurs sur l'importance de la sauvegarde de ces forêts.



Camion transportant du bois sur la route de Siforco © Thomas Einberger / Greenpeace

Coordonnées :

Pavel Klinckhamers
Coordinator Oceans & Toxics Campaign
Greenpeace Netherlands
pklinckhamers@greenpeace.nl

Espèces CITES de ce Numéro



Cycas thourarsii inscrit à l'Annexe II de la CITES © Jeffdelong

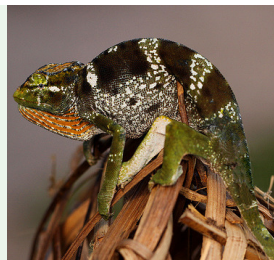
◆ **Nom :** Cycas de Madagascar ; Madagascar cycad (*Cycas thourarsii*)

◆ **Inscription CITES :** Annexe II

◆ **Quota d'exportation CITES :** Aucun quota d'exportation n'est rapporté pour 2011 (voir <<http://cites.org/common/quotas/2011/ExportQuotas2011.pdf>>)

◆ **Ampleur du commerce CITES (Base de données sur le commerce CITES du WCMC 2011) :** Entre 2000 et 2010, les exportations ont inclus 18,5 tonnes de feuilles, 1,2 millions de feuilles, 127 382 arbres vivants, 315kg de graines et 15 120 graines. Les exportateurs principaux étaient le Costa Rica, le Mozambique et l'Afrique du Sud. Le Mexique et les Pays-Bas étaient les importateurs principaux

- ◆ **Catégorie UICN :** Préoccupation mineure
- ◆ **Menaces :** Commerce international; destruction de l'habitat; utilisation traditionnelle pour la magie et les médicaments ; espèces de plantes envahissantes
- ◆ **Etats de l'aire de répartition :** Comores, Kenya, Madagascar, Mozambique, République Unie de Tanzanie
- ◆ **Ressources Utiles :** Groupe de Spécialistes de l'UICN sur les cycas <<http://www.cycadsg.org/>> ; Cycad Status Survey and Conservation Action Plan (Inventaire du statut des Cycas et Plan d'Action sur leur Conservation) <<http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/2003-010.pdf>> ; Société sur les cycas <<http://www.cycad.org/>>



Caméléon d'Owen (*Chamaeleo oweni*) inscrit à l'Annexe II de la CITES © Zimbart

◆ **Nom :** Caméléon d'Owen ; Owen's three-horned chameleon (*Chamaeleo oweni*)

◆ **Inscription CITES :** Annexe II

◆ **Quota d'exportation CITES :** Aucun quota d'exportation n'est rapporté pour 2011 (voir <<http://cites.org/common/quotas/2011/ExportQuotas2011.pdf>>)

◆ **Ampleur du commerce CITES (Base de données sur le commerce CITES du WCMC 2011) :** Entre 2000 et 2010, les exportations se sont montées à 86 corps, 853 animaux vivants et 9 spécimens. L'exportateur principal était le Cameroun. Les importateurs principaux étaient les Etats-Unis et le Japon

- ◆ **Catégorie UICN :** Pas évaluée
- ◆ **Menaces :** Perte et fragmentation de l'habitat ; prélèvements pour le commerce licite et illicite des animaux de compagnie
- ◆ **Etats de l'aire de répartition :** Angola, Cameroun, Congo, République Démocratique du Congo, Guinée Equatoriale, Gabon, Nigéria
- ◆ **Ressources Utiles :** Information de base sur les espèces de caméléons (en construction) <http://www.chamaeleoninfo.com/Species_Profiles.html>; galerie photos sur les caméléons <<http://animals.nationalgeographic.com/animals/photos/chameleons/>>; Akani, Ogbalu, & Luiselli, 2001. "Life-history and ecological distribution of chameleons (*Reptilia, Chamaeleonidae*) from the rain forests of Nigeria: conservation implications." [L'histoire et la répartition écologique des caméléons (*Reptilia, Chamaeleonidae*) des forêts tropicales du Nigéria : implications sur la conservation] Animal Biodiversity and Conservation, 24(2): 1-15.